

Liste des nationalités soumises au VTA – mise à jour en septembre 2009

L'instauration de **visas de transit aéroportuaire** (VTA) pour les ressortissants d'un nombre de pays toujours plus important. La possession de ce visa permet d'attendre une correspondance dans la zone internationale de l'aéroport. Il n'autorise pas l'entrée sur le territoire de l'Union européenne. Difficile à obtenir, il ne permet plus aux passagers, pourtant en simple transit, de voyager sans son obtention préalable. Une liste commune à tous les Etats membres est fixée et la France a ajouté une liste nationale

	Nationalité	Date de l'arrêté	Assouplissement (*)	VTA instauré par la France (hors liste européenne)
1	Afghanistan	17/10/1995		
2	Albanie	17/10/1995		x
3	Angola	17/10/1995		x
4	Bangladesh	17/10/1995		
5	Burkina Faso	24/07/1996	x	x
6	Cameroun	23/06/2003	x	x
7	Colombie	11/12/2006		x
8	Congo	14/08/2009		
9	Côte d'Ivoire	07/04/2003	x	x
10	Cuba	12/01/2006	x	x
11	Djibouti	15/01/2008		x
12	Erythrée	24/07/1996		
13	Ethiopie	17/10/1995		
14	Gambie	23/06/2003	x	x
15	Ghana	17/10/1995		
16	Guinée	01/03/2002	x	x
17	Guinée Bissau	15/01/2008		x
18	Haïti	17/10/1995		x
19	Inde	01/03/2002	x	x
20	Irak	17/10/1995		
21	Iran	17/10/1995		
22	Libéria	17/10/1995		x
23	Libye	17/10/1995		x
24	Mali	23/06/2003	x	x
25	Mauritanie	14/08/2009		
26	Nigeria	17/10/1995		
27	Pakistan	17/10/1995		
28	Palestiniens (réfugiés)	24/12/1999		
29	Pérou	14/08/2009		
30	République démocratique du Congo	17/10/1995		
31	République Dominicaine	17/04/2008		x
32	Russes provenant d'un aéroport d'Ukraine, de Biélorussie, de Moldavie, de Turquie, ou d'Egypte	31/07/2008		
33	Sénégal	17/04/2003	x	x
34	Sierra Léone	17/10/1995		x
35	Soudan	01/03/2002		x
36	Somalie	17/10/1995		
37	Sri Lanka	17/10/1995		
38	Syrie	01/03/2002	x	x
39	Togo	17/04/2008		x

(*) Les titulaires d'un visa ou d'un titre de séjour valable pour un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace Economique européen, des Etats-Unis, du Canada ou de la Suisse, sont exemptés du VTA pour transiter en France.